

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

Le quinze février deux mil vingt et un, dans la salle des Associations située Place de l’Eglise à Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

« Dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire lié à l’épidémie de Covid-19, ce lieu a été choisi en vertu du respect des mesures d’hygiène notamment la distanciation physique d’au moins un mètre entre chaque personne. (Article 1 Décret 2020-663 du 31 mai 2020)

Date de convocation du conseil municipal : 8 Février 2021

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire demande à l’ensemble du conseil municipal l’ajout de deux points supplémentaires à l’ordre du jour.

DELIBERATION 2021.15.02.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2020**

Aucune observation n’étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2020 est approuvé à l’unanimité.

DELIBERATION 2021.15.02.02

**CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
SUPPRESSION DU POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’agent communal assurant les fonctions d’ATSEM à l’école maternelle remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d’un avancement de grade au choix, par l’appréciation de la valeur professionnelle de l’agent et au regard des lignes directrices de gestion arrêtées par l’autorité territoriale.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non-complet (30/35^{ème}) avec effet au 16 février 2021.
- **DÉCIDE** la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non-complet (30/35^{ème}) à compter du 16 février 2021.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

DELIBERATION 2021.15.02.03

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 16/02/2021

EMPLOIS PERMANENTS

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADES	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> Rédacteur territorial	B	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	1 poste à 24 heures
Adjoint Administratif	C	Adjoint administratif	1	1 poste à 20 heures <i>Non pourvu</i>
<u>FILIERE ANIMATION</u> Animateur	B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> Adjoint Technique	C	Adjoint technique Principal 1 ^{ème} classe	1	30 heures
		Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	22 heures
		Adjoint technique	1	35 heures
		Adjoint technique	1	28 heures
		Adjoint technique	1	22 heures
		Adjoint technique	1	16 heures
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE</u> Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	Agent Spéc. Ecoles Mat. Principal 1ère classe	1	30 heures

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC OU PRIVE

TYPE DE CONTRAT	POSTE OCCUPE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>CONTRAT DE DROIT PRIVE</u>			
Contrat PEC	Entretien locaux Ecole maternelle et surveillance cantine	1	20 heures (<i>fin 5 mars 2021</i>)
Contrat PEC	Agent d'accueil secrétariat – Surveillance cantine	1	22.5 heures
Contrat PEC	Entretien des locaux – aide aux repas temps méridien	1	20 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RECTIFICATIVE 2021.15.02.04 DE LA DELIBERATION 2020.10.12.10

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DU QUART DES DEPENSES DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement (opérations d'équipements) inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à la somme de **155 785.00 €** Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur maximale de 38 946.25 €**, soit 25% de 155 785.00€.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	AUTORISATION 2021	LIBELLE
20	2032	102	2 500.00€	« ETUDE DE SOL BOUCHERIE »
21	2188	250	5 000.00€	« ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE »
21	2183	3195	1 000.00€	« ECOLE NUMERIQUE RURALE »
21	2188	802	1 000.00€	« EXTINCTEURS »
21	21568	803	20 000.00€	« DEFENSE INCENDIE »
21	2188	3292	1 200.00€	« RADIATEURS ECOLE MATERNELLE »
21	21318	421	1 500.00€	« RENOVATION SALLE ASSOCIATIONS »
21	21318	505	800.00€	« ACCESSIBILITE »

MONTANT TOTAL = 33 000.00€ (inférieur au plafond autorisé de 38 946.25 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents

➤ **D'accepter** les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION 2021.15.02.05

TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE ET FACADES EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les façades de l'église ainsi que certains éléments de la toiture sont très abimés.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal de réaliser des travaux de réfection :

- de la toiture par le remplacement de solins,
- du rejointoiement des moellons en partie haute du clocher
- de la restauration des pieds de contreforts de l'église

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 16 776.00€ HT, soit 20 131.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,
- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département
 - ✓ au titre de l'aide aux édifices culturels octroyée par le Département de Seine-Maritime.
 - ✓ au titre de l'aide octroyée par l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation des édifices culturels.
 - ✓ Au titre de l'aide octroyée par l'Etat au titre de la DSIL dans le cadre de la rénovation des édifices culturels
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021.15.02.06

TRAVAUX DE REFECTION DU PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
AMENAGEMENT DE LA COURS DE RECREATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fresque située dans le préau de l'école élémentaire est très abimée.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal la réfection du préau :

- la démolition des bois sur le mur,
- le décapage des murs,
- la réfection des murs,

Le montant des travaux s'élève à la somme de 5 020.80€ HT soit 5 522.88€ TTC.

Les travaux d'aménagement de la cour de récréation consistent à la pose en peinture thermocollée de deux aires de jeux.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 2 500.00€ HT soit 3 000.00€ TTC.

Le montant total estimatif de cette opération s'élève à la somme de 7 520.00€HT soit 9 024.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Département
 - ✓ au titre de l'aide aux bâtiments scolaire octroyée par le Département de Seine-Maritime.
 - ✓ au titre de l'aide octroyée par l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021.15.02.07

**ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE
POTENCE SUR FUT INVERSEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la potence du service technique ne répond plus aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une nouvelle potence qui sera installée dans l'atelier municipal.

Le montant du devis s'élève à la somme de 2 550.00€ HT soit 3 060.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,
- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021.15.02.08

**ACQUISITION D'UN CADRE TUBULAIRE EN INOX POUR LE MAINTIEN DES
TATAMIS DANS LA SALLE DE SPORTS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tatamis situés dans la salle de sports Intercommunale s'écartent fréquemment lors de la pratique de sports.

Cet écart entre les tapis a déjà provoqué quelques petites blessures sans gravité jusqu'à présent.

Afin de sécuriser la pratique du sport sur les tatamis, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal, la fabrication d'un cadre tubulaire en inox qui permettrait le maintien des tatamis mais également le démontage facile pour la manipulation des tapis. Un avis sera sollicité auprès des responsables du club.

Le montant du devis s'élève à la somme de 4 150.00€ HT soit 4 980.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 15 Février 2021

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,
- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021.15.02.09

**ECOLE MATERNELLE : ACQUISITION D'UN CHALET
POUR LE STOCKAGE DU MATERIEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chalet en bois installé dans la cour de l'école maternelle pour le stockage de matériel pour les enfants (bicyclettes, jeux divers d'extérieurs) est très abimé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un nouveau chalet en matériau composite qui pourrait mieux résister à l'usure du temps.

Le montant estimatif du devis s'élève à la somme de 3 500.00€ HT soit 4 200.00€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux énumérés ci-dessus,
- **CHARGE M.** Le Maire de solliciter aux taux le plus avantageux toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021.15.02.10

**COMMISSION THEMATIQUE CAUX SEINE AGGLO
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes commissions thématiques de Caux Seine Agglo.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour)

- Finances et outils stratégiques : M. François Auber – Mme Angélique Pierre
- Patrimoine et tourisme : Mme Angélique Pierre - Mme Pascale Michonnet
- Culture et sports : Mme Brigitte Chardey – Mme Claire Racine – Mme Pascale Michonnet
- Prévention et accompagnement : Mme Danielle Gehan – Mme Brigitte Chardey
- Transition et mobilité : Mme Danielle Gehan – M. Pierrick Courseaux
- Cadre de vie : M. Gérard Capot
- Planification, Aménagement et Développement : M. Capot – M. Paumelle

QUESTIONS DIVERSES

Boucherie

Les travaux relatifs à la levée du périmètre de sécurité impactant la parcelle de la boucherie sont terminés. Les résultats doivent être adressés à la DDTM afin de lever définitivement l'impact sur la parcelle des indices de cavités.

Le projet d'extension et de rénovation a été confié à un nouveau maître d'œuvre.

Local chaufferie

Des travaux de réhabilitation du local chaufferie doivent être envisagés, la consolidation des murs, le ravalement des façades.

Un dossier complet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Restaurant

Le restaurant de la commune a été repris, le nouveau restaurateur souhaiterait ouvrir dès le 15 mars et proposer dans un premier temps de la vente à emporter.

Il envisage à terme l'organisation de soirées à thème.

Convention créa pub

Les travaux pour l'installation de la signalétique sont commencés.

Plan Communal de Sauvegarde

Un exercice de mise en situation en lien avec la Préfecture a été réalisé en janvier.

Travaux Route du Petit Bois

Les travaux commenceront mercredi 17 Février 2021.

CCAS

Mme Michonnet propose de mener des actions auprès des personnes vulnérables isolées.

Plusieurs personnes ont été recensées, il faudrait dans un premier temps définir les besoins de ces administrés et éventuellement organiser des visites ?

Commission finances

La prochaine réunion de la commission finance est fixée au Jeudi 4 mars 2021 à 18h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 15 Février 2021

Délibération 2021.15.02.01

Approbation du compte-rendu du 10 Décembre 2020

Délibération 2021.15.02.02

Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Délibération 2021.15.02.03

Tableau des effectifs au 16.02.2021

Délibération 2021.15.02.04 modification de la délibération 2020.10.12.10

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent

Délibération 2021.15.02.05

Travaux de réfection de l'Eglise : demandes de subventions.

Délibération 2021.15.02.06

Travaux de rénovation du préau de l'école élémentaire : demandes de subventions

Délibération 2021.15.02.07

Acquisition de matériel technique : demande de subvention

Délibération 2021.15.02.08

Acquisition d'un cadre tubulaire pour les tatamis : demandes de subventions

Délibération 2021.15.02.09

Acquisition d'un chalet pour le stockage de matériels : demandes de subventions

Délibération 2020.10.12.10

Désignation des membres des commissions thématiques de Caux Seine Agglo

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François	MAILLARD Martine	RACINE CLAIRE
LEMAISTRE Alain	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili	LEFEVRE Christophe
LECUYER Marie-Hélène	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique